COUR D'APPEL PROCÈS DES MARCHÉS INFORMATIQUES TRUQUÉS DE LA CIVIS

Le jugement attendu le 28 juin

Hier, les plaidoiries de la défense ont achevé le procès en appel des marchés informatiques truqués de la Civis. Les avocats de Michel Fontaine en tête, tous les défenseurs ont demandé la relaxe. Le jugement a été mis en délibéré, la cour rendra sa décision le 28 juin.

Hier, la cour d'appel a fait le plein et a même débordé. En cause, le dernier jour du procès des marchés informatiques truqués de la Civis, avec en « tête d'affiche » le député-maire de Saint-Pierre, Michel Fontaine. Plus de 150 supporters ont fait le déplacement pour le soutenir dans cette affaire où cinq autres prévenus l'accompagnaient.

La journée d'hier a été consacrée aux plaidoiries de la défense. Premiers à s'exprimer, les avocats de l'élu, Me Emmanuel Daoud et Me Djalil Gangate qui ont, comme en première instance, plaidé « la relaxe purement et simplement ».

« Peine pas fondée »

La veille, l'avocat général Michel Baud avait requis 12 mois de prison avec sursis, 30 000 euros d'amende et un an d'inéligibilité à l'encontre de Michel Fontaine. Une peine inacceptable pour ses conseils qui parlent « d'acharnement judiciaire ».

Me Emmanuel Daoud tient à mettre le doigt sur des incohérences importantes. « Alors que depuis 2006 on a tous les éléments, que le parquet sait qu'il y a eu des délits avant 2001, pourquoi il n'a pas poursuivi les dirigeants de la Sivom-R?», s'interroge le conseil. Autre point selon lui illogique, la relaxe demandée par l'avocat général concernant la prise illégale d'intérêts par Aslam Mallam Rashed et Willy Caderby.

Me Emmanuel Daoud.

« Pourquoi Michel Fontaine est alors poursuivi pour délit de favoritisme si eux n'avaient aucun intérêt à prendre ? Le parquet justifie les peines requises par une véritable gabegie et le caractère exceptionnel de ce dossier. Ça ne tient pas. »

Pour lui, un homme est au cœur de cette affaire, Joël Lechat. « Comme dans Astérix La Zizanie, Lechat est celui qui distille son poison. C'est une crapule qui a perçu de l'argent pour se payer des mineures à Madagascar et c'est à ce type que le parquet fait confiance!», s'emporte Me Daoud. Hugues Salvan et Mme P., une ancienne membre de la commission des appels d'offres ont aussi un rôle majeur dans cette affaire. « En relisant le procès-verbal de Mme P., j'ai cru lire le réquisitoire définitif. »

Michel Fontaine nie depuis le départ avoir mis la main dans le pot de confiture. Mais ses responsabilités en tant que président de la Civis sont évidentes pour l'avocat général.

« Mettre en œuvre la volonté politique »

« Pourtant le président est chargé d'exécuter, pas de prendre des décisions, il ne fait rien sans l'autorisation de l'assemblée », précise son avocat. « On ne peut pas condamner un élu qui exécute les décisions collégiales, s'il ne le fait pas, sa responsabilité est engagée. »

Les deux avocats ont également évoqué ses débuts en 2001, sa découverte du monde des affaires publiques, des marchés, ses problèmes de santé rencontrés à cette époque et son père qui s'est laissé mourir, abattu par les accusations envers lui. « Cette peine n'est pas fondée, pas juste, c'est un homme honnête et pétrit d'humanité », finiront-ils par dire.

Les avocats de Willy Caderby, Mes Henon, Seban et Boyer-Rose.

S'en sont suivi, avec tout autant d'arguments et de sensibilité, les plaidoiries des avocats de Willy Caderby. « Son talent de jeune élu ce n'était pas les marchés publics mais la proximité avec la population », dira Me Françoise Boyer-Rose. De leurs côtés, Me Matthieu Henon et Me Didier Seban ont pointé les erreurs de l'accusation.

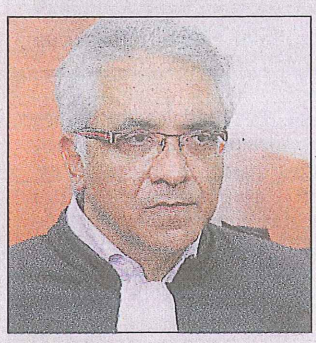

Me Mickael Nativel.

« On lui reproche de ne pas avoir relancer un appel d'offres, mais ça n'est pas de sa faute si personne d'autre que la SMS-RT2i n'a postulé, ce n'est pas pour ça qu'il est infructueux, rien ne l'oblige à relancer », assure le conseil. « Comment a-t-il pu favoriser une société (la Semita) qui n'existait pas encore, et pour laquelle il n'était même pas candidat ? » Les conseils ont réclamé la relaxe de tous les chefs de prévention, notamment pour la corruption passive, « une histoire inventée par Pajanipadeatchy ».

Pour le troisième prévenu qui risque gros dans cette affaire, Aslam Mallam Rashed, c'est Me Mickael Nativel qui s'est chargé de le défendre, « effaré par la gravité des accusations ». Son client est un informaticien dont le rôle dans ces marchés n'était « que consultatif. Il n'a fait que mettre en œuvre la volonté politique », assure Me Nativel qui demande la relaxe totale. « Quand l'affaire a été mise sur la place publique on a pointé un bouc émissaire, mais rien ne peut être retenu contre lui, les dysfonctionnements ne sont pas de son fait, c'est un honnête travailleur et père de famille. »

Après sept plaidoiries et les dernières déclarations des prévenus, la cour d'appel s'est retirée et rendra sa décision le 28 juin, soit après les prochaines échéances électorales. Une attente interminable pour les prévenus.

TEXTES ET PHOTOS

Vannick BERTON
Emmanuel GRONDIN
Philippe Chan Cheung